

Interpellation présentée par le député :
M. François Gillet

Date de dépôt : 19 février 2012

Interpellation urgente écrite

Le développement du chauffage à distance est-il mort avec l'abandon de la centrale chaleur-force?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Si l'on peut comprendre que la décision du Conseil d'Etat de renoncer à la centrale chaleur-force (CCF) ait suscité le soulagement des Verniolans, on est tout de même en droit de s'interroger, tant sur la forme que sur le fond.

C'est peu dire que la Commission de l'énergie et des Services industriels a modérément apprécié d'apprendre par la presse que ce projet, qui l'a occupée de nombreux mois et pour lequel elle attendait les résultats de nouvelles études, était purement et simplement abandonné!

Le plus inquiétant est que le Conseil d'Etat semble avoir oublié que l'intérêt de la CCF ne se limitait pas à accroître la capacité d'autoproduction du canton en matière d'électricité, mais que l'extension du réseau de chauffage à distance (CAD) en dépendait largement.

Si la récente prise de participation des SIG dans le capital-actions d'Energie Dienst Holding AG assure bel et bien, avec 15% supplémentaire, un apport en électricité supérieur aux 10% attendus avec la CCF, aucune alternative crédible ne semble avoir été envisagée pour compenser le déficit de production de chaleur.

Rappelons qu'il était prévu que la CCF produise annuellement l'équivalent de 170 GWh de chaleur qui devait permettre, grâce à une extension du réseau de CAD - déjà en partie réalisé -, d'alimenter notamment la cité de Meyrin et de supprimer des dizaines de vieilles chaudières à mazout. Lorsque l'on sait que ces dernières relâchent dans l'air, non seulement du CO₂, mais bien davantage de substances polluantes que ne

l'aurait fait la CCF, il est particulièrement malvenu de prétendre que la décision du Conseil d'Etat est positive pour la qualité de l'air à Genève ! Rappelons également que, depuis l'arrêt définitif du four 3 de l'usine d'incinération des Cheneviers, une capacité d'injection supplémentaire de chaleur dans le réseau Cadiom est devenue nécessaire pour parer à toute éventualité.

Or, dans son communiqué, le Conseil d'Etat est peu clair quant à l'existence d'alternatives crédibles à la CCF dans le domaine de la production de chaleur : *«Le Conseil d'Etat invite toutefois les SIG à poursuivre le développement des projets de couplage chaleur-force permettant d'améliorer l'efficacité de la production de chaleur (...). Le Conseil d'Etat souhaite privilégier des petits projets décentralisés.»*. Dans un récent article sur le sujet (TdG du 17 février 2012), l'on apprend que *«(...) les SIG ressortent du tiroir leurs idées de reconversion au gaz de multiples chaufferies à mazout.»* et que celles-ci pourraient fournir l'équivalent de l'apport en chaleur de la CCF. On peut toutefois émettre les plus grands doutes quant à la possibilité de trouver rapidement les capacités de production de chaleur nécessaires à l'indispensable développement de son réseau de CAD.

Le PDC, qui défend une politique du ET en matière énergétique, n'est pas opposé à une décentralisation de la production de chaleur et reconnaît qu'il est utile de *«(...) combiner diverses sources d'énergie et de valoriser plus particulièrement les énergies renouvelables locales.»*, mais il est également convaincu que le recours à des centrales chaleur-force alimentées au gaz naturel est, dans une phase transitoire, absolument nécessaire; d'autant plus si notre pays souhaite véritablement sortir du nucléaire.

Considérant ce qui précède, ma question est la suivante :

Quelles solutions concrètes le Conseil d'Etat envisage-t-il pour compenser l'équivalent des 170 GWh de chaleur nécessaire au développement du réseau de CAD, et dans quel délai?